



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE W LIVE POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 1ER AOUT 2025**

**DÉCISION N° DM-25-204
EN DATE DU 17 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société W Live, représentée par Monsieur Simon Nodet dont le siège social est situé 61, rue de Turenne – 75 003 Paris – pour l'organisation du spectacle « Gamin des sables » de Jérémy Frérot, le 1^{er} août 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre du Vincennes Estival Club.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société W Live, représentée par Monsieur Simon Nodet dont le siège social est situé 61, rue de Turenne – 75 003 Paris – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Gamin des sables » de Jérémy Frérot, le 1^{er} août 2025, dont le prix de cession est fixé à 50 640 € (cinquante mille six cent quarante euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250617-lmc1H13112H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/06/2025 Date de Publication : 17/06/2025
--